

Publié le 25 avril 2014.
Dernière modification : 13 février 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME AGRICOLE DE THI-DOI (riz, hévéas)

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION RIZICOLE ET FORESTIÈRE DU THI-DOI
5, quai Francis-Garnier
SAÏGON
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 146)

MM. Michel VILLAZ [Ferdinand MICHEL-VILLAZ ¹], directeur, à Saïgon ;
P. A[ntoine] MÉZIN-CUITANT [*sic* : *Cuétant*], gérant, à Cantho ;
X..., 2^e gérant ;
X..., patron chaloupes.

Antoine MÉZIN (MÉZIN-CUÉTANT)
(1877-1930)

Arrivé en Cochinchine en 1906.
Riziculteur à Ta-nan (plaine des Joncs), puis à Cantho et Rachgia.
Gérant de la Société d'exploitation rizicole et forestière du Thi-Doi.
Membre de la chambre d'agriculture de Cochinchine
et du Syndicat des planteurs de caoutchouc.
Fondateur de l'[Exploitation forestière de l'Ouest](#),
de la [Société du Domaine agricole de l'Ouest](#),
de la [Bola](#) (hévéas).

AEC 1922. — Sté d'exploitation rizicole et forestière du Thi-Doi, 5, quai Francis-Garnier, Saïgon.

LISTE DES MEMBRES DU SYNDICAT
(*Bulletin de l'association des planteurs de caoutchouc*, 12 septembre 1923)
[et non 1913]

1^{er} Des sociétés de plantation de caoutchouc titulaires

¹ Ferdinand Michel-Villaz (1865-1925) : né à Colombe (Isère), le 9 janvier 1865. Engagé dans l'infanterie de marine. Entré le 1^{er} juillet 1896 au service des Messageries fluviales de Cochinchine dont il devient contrôleur général et chef comptable, il s'investit parallèlement dans des entreprises agricoles et caoutchoutières : co-propiétaire et directeur des exploitations rizicoles, cocoteraies, bois de tram, canne à sucre et hévéas de Vinh-vien (Rachgia), Tanh-hoa (Tanan) et My-thanh (Giadinh) (*L'Écho annamite*, 21 février 1922). En outre trésorier de la Chambre d'agriculture (1912), membre de l'Association des planteurs de caoutchouc (1913), conseiller colonial (oct. 1922) et administrateur du port de commerce (déc. 1922). Nécrologie dans *L'Écho annamite*, 20 et 21 mars 1925.

Société anonyme agricole de Thi-Doi, Binh-hoa, Tanan, représentée par M. MÉZIN-CUÉTAN ² (Cantho-Ville)

Plantation de Binh-Hoa

(*Annuaire des planteurs de caoutchouc de l'Indochine*, au 1^{er} septembre 1923)

Province de Tanan

- Plantation de Binh-Hoa

La plantation appartient à la Société anonyme agricole du Thi-Dai [*sic* : *Thi-Doi*].

Situation : province de Tân-an, village de Binh-hoa.

Voies d'accès : terrestre et fluviale.

Distance de Saïgon : 80 kilomètres.

Superficie totale : 900 hectares.

Superficie complantée : 800 hectares.

Programme à réaliser : terminé.

Nombre d'arbres à l'hectare : 250 arbres.

Espacement des arbres : 6 x 6.

Nombre total des arbres : 200.000 arbres.

Âge de la plantation : en 1918, 200.000 pieds plantés.

Saignée et résultats : la saignée n'est pas encore commencée

Méthode de culture : semences directes.

Labours : 5 labours par an.

Engrais : se ferme.

Nature du terrain : argilo-sablonneux.

Main-d'œuvre : 200 coolies.

Cheptel : 160 bœufs.

Immeubles existant sur la propriété : une habitation européenne.

Matériel : un Fordson-cultivateur, charrues en fer et en bois, charrettes, houes, etc.

Capitaux investis dans la propriété : 150.000 piastres.

Autres cultures de la propriété : 14 hectares d'arbres fruitiers.

Observations du propriétaire : plantation de bel aspect avec la possibilité de pouvoir saigner plus de la moitié actuellement.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

(*Journal officiel de la République française*, 28 juillet 1924)

CHEVALIERS

Baugé (Léon-Joseph), notaire à Saïgon ; 5 ans 8 mois 23 jours de services militaires. 4 campagnes de guerre. Titres exceptionnels : depuis 15 ans en Cochinchine, où il s'est établi colon. Dès 1911, s'est occupé principalement de riziculture. Président de la Société agricole de Thi-Doi, est arrivé à créer sur des rizières de sa société des villages annamites et cambodgiens, admirablement administrés. A réussi à faire mettre en culture environ 5.000 hectares et, ainsi, contribué, dans une large mesure, au

² Les Mézin sont aussi à la base du Domaine agricole de l'Ouest (15.500 hectares de rizières en 1940) qui absorbera la Thi-Doi en 1941.

développement de l'agriculture en Cochinchine, et rendu les plus grands services à cette colonie.

THI-DOI
SOCIÉTÉ DE RIZIÈRES ET DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS
(*Les Annales coloniales*, 9 mars 1925)

L'assemblée générale extraordinaire tenue à Saïgon vient de décider la transformation en francs du capital actuel de 500.000 piastres, un taux fixe de 10 francs par piastre, soit en un capital de 5 millions, représenté par 11.200 actions privilégiées et 8.800 actions ordinaires de 250 francs chacune.

Cette opération se fera par l'échange d'une action ancienne de 500 piastres contre 20 nouvelles, privilégiées ou ordinaires, de 250 francs.

Syndicat planteurs caoutchouc
Mise à jour
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 14 avril 1926)

Société anon. agricole du Thi-Doi, plantation de Binh-hoa (Tanan). — 200.000 arbres.

Élections agricoles
(*L'Écho annamite*, 14 juin 1928)

Les électeurs français de la chambre d'agriculture de la Cochinchine sont convoqués pour le jeudi 28 juin 1928 à l'effet d'élire 6 membres citoyens français, en vue de remplacer :

M. Mézin-Cuetant, démissionnaire...

« Thi-Doi »
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 30 décembre 1928)

L'assemblée des actionnaires, le 29 nov. 1928, a approuvé les comptes de 1926-27 et voté le dividende : 50 fr. brut.

L'assemblée a réélu comme administrateurs pour six ans MM. Jean Duclos [Société indochinoise de transports (SIT)] et Lucien Lasseigne [Sofinindo].

Les résultats excellents de l'exercice ont permis de larges amortissements. **La valeur du capital a été ramenée à 1 piastre.** En outre, la société du « Thi-Doi » a une importante participation en numéraire dans sa filiale : la Sté des Plantations d'Hévées en Indochine « Bola* ».

Émile GUILBERT, directeur

Né à Paris XIX^e, le 9 nov. 1877.

Fils hors mariage d'Émile Louis Guilbert, voyageur de commerce à Château-du-Loir (1891), et de Marie Clémentine Amandine Decout, piqueuse de bottines.

Marié à Fontainebleau, le 3 mars 1902 avec Henriette Marie Taponnier. Dont trois enfants.

Lycée de Vendôme.

Polytechnicien.

Lieutenant à la 9^e batterie du rég. au cap Saint-Jacques (1902-1905).

Directeur de l'exploitation des [Messageries fluviales de Cochinchine](#) (1919),

Président de la Société des études indochinoises (1921).

Ingénieur à la direction de la société d'études pour la navigation du Rhin à Duisburg-Ruhrort (*JORF*, 31 oct. 1922).

Directeur général pour l'Indochine de Agence collective de représentations industrielles et commerciales ([ACRIC](#)) à Hanoï.

Inscrit au tableau du Tonkin des « Géomètres civils diplômés du Gouvernement » (Arrêté du 1^{er} juin 1926).

Enfin, directeur de la Thi-Doi.

Chevalier du dragon d'Annam (*JORF*, 18 mars 1920).

Chevalier de la Légion d'honneur (voir liste des membres de la Société d'études indochinoises, 1923).

Décédé à Thi-Doi le 9 février 1930.

LISTE par ordre alphabétique des 820 électeurs français de la [chambre d'agriculture de la Cochinchine](#) pour l'année 1929 (*Bulletin administratif de la Cochinchine*, 4 avril 1929, pp. 3-36)

334 Guilbert Dir. Soc. agricole Thi-doi Cantho, Rach-gia

Des fermiers belliqueux (*Les Annales coloniales*, 3 septembre 1929)

Un matin, M. Guilbert, directeur de la Société du Thi-Doi, à Ngoc-Chuc (Rachgia), distribuait des avances de paddy aux fermiers de la concession.

Soudain, deux d'entre eux, Truong-van-Phuong et Tran-van-Ty, prétendirent que le grain n'était pas propre, puis s'adressèrent aux autres fermiers en ces termes :

« Abandonnez votre travail, la terre deviendra inculte ; la société sera obligée de quitter les lieux, cela nous permettra d'en devenir les maîtres plus tard. »

Ce disant, ils enlevèrent de gré ou de force une quinzaine de cartes d'avances des mains des fermiers présents et Phuong voulut pénétrer dans le magasin à paddy.

M. Guilbert, aidé de deux caporaux et du magasinier, s'y opposa. Phuong, furieux, insulta alors le directeur, déclarant qu'il n'avait pas peur des Français et refusa de s'en

aller. Ce dernier, parlant d'appeler la police, Phuong lui répondit : « Si vous faites venir les agents, même européens, j'en tuerai quelques-uns avant qu'ils ne m'arrêtent. »

La distribution du paddy dut être interrompue de ce fait et fut reprise vers midi.

Les deux auteurs de troubles vinrent alors réclamer, mais en vain, des avances, puis disparurent. Dans la soirée du 30 juin et la journée du 1^{er} juillet, ils parcoururent la concession, exhortant les autres fermiers à abandonner le travail, les injuriant et les menaçant même.

D'autre part, la nommée Nguyễn-thi-Gam, femme d'un fermier, n'ayant pu obtenir le 29 juin une avance de paddy qu'elle sollicitait, menaça d'un couteau le directeur. Celui-ci sortit alors un revolver de sa poche pour intimider la mégère qui fut désarmée par son propre fils.

Une plainte en règle ayant été déposée au parquet de Rachgia, une enquête fut ouverte qui aboutit à l'arrestation de Phuong et de Ty, pour menaces, injures et entraves à la liberté du travail.

De son côté, Thi-Gam a été écrouée pour injures et menaces envers M. Guilbert. Elle aura en outre à répondre des mêmes délits envers la force publique venue pour l'interroger.

Inventaire de la France d'Outre-Mer et des états et pays sous mandat français
(Ministère des colonies, 1930)

ÉTUDES
GÉNÉRALES
SUR QUELQUES SOCIÉTÉS COLONIALES

[56]

Société de Rizières et de plantations d'hévéas de Thi-Doi

Capital : 8.000.000 divisé en 23.200 actions de 250 francs privilégiées, 8.800 actions de 250 francs ordinaires.

Objet : Exploitation 5.450 ha. de rizières dans la région de Cantho.

Constituée le 18 mai 1920.

Siège social : 26, rue Catinat, Saïgon.

Conseil d'administration : M. Léon Baugé, président ; MM. Beyssac, Charrin, Louis Charrouset, Joseph Charrouset, Heurteaux, J. Jean-Duclos, L. Lasseigne, Leservoisier, Mezin-Cuetan, Pagès.

Dividende : Exercice 1929 : 12%.

Réserves : 1.886.739 fr. 56.

Rachgia
NÉCROLOGIE
M. Guillemet mort de choléra
(*L'Écho annamite*, 11 février 1930)

L'administrateur de Rachgia a été avisé, par le délégué de Gông Riêng et par l'administrateur de Cantho, du décès subit, survenu dans la nuit du 9 courant, des suites de choléra, de M. Guillemet, directeur de l'exploitation agricole de Thi Doi, au village de Ngoc Chuc.

Le médecin de la province, l'administrateur-adjoint et le juge d'instruction se sont rendus sur les lieux pour les constatations d'usage.

COCHINCHINE
NÉCROLOGIE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 avril 1930)

M. Émile Guilbert, ancien élève de l'École polytechnique, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de la Société agricole de Thi-Doi, est décédé le 9 février d'une angine de poitrine à l'âge de 52 ans.

Il est mort seul dans son habitation de Thi-Doi à la limite des provinces de Cantho et de Rachgia. Il laisse en France une femme et trois enfants.

Il avait été ingénieur principal de l'artillerie navale.

Notre carnet financier

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 avril 1930)

La société agricole de Thi-Doi donne, pour l'exercice 1928-29, un dividende net de 26 fr. 618.

COCHINCHINE
NÉCROLOGIE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juillet 1930)

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Mézin, âgé de 53 ans, colon en Cochinchine. Il avait été, en 1910, un des fondateurs du domaine du Thi-Doi, et avait été membre de la chambre d'agriculture de Cochinchine. [Il parlait l'annamite sans la moindre faute.](#)

Notre carnet financier

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 décembre 1930)

La Société agricole de Thi-Doi a tenu, le 20 octobre, à Saïgon, son assemblée générale sous la présidence de M. Lemoult. Au cours de l'exercice qui va du 1^{er} septembre 1929 au 31 août 1930, la société a récolté 87.476 mesures de paddy et réalisé un bénéfice d'exploitation de 572.140 francs pour un capital de 8 millions de francs.

En portant au crédit du compte de profits et pertes une somme de 420.000 francs pour « plus-value des rizières », la Société a pu distribuer un dividende de 9 %, soit 720.000 francs, à ses actionnaires.

La société a 102.185 francs en caisse et elle doit 2.293.835 francs à la Banque franco-chinoise et 1 million 757.603 francs à sa filiale « Bola ».

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 868 :

riziculture
SOCIÉTÉ THI-DOI.
Thot-not (Longxuyen).
Surface totale : 1.500 ha.
Directeur : Contamin.

[Réduction du capital]

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 janvier 1934)

Les actionnaires de la société THI-DOI sont convoqués pour le 20 courant au siège social pour tenir deux assemblées ordinaires et trois assemblées extraordinaires et spéciales, ces dernières relatives une proposition de réduction du capital social.

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 25 janvier 1934)

La Société du « THI-DOI » a tenu le 20 courant au siège social son assemblée générale ordinaire qui a approuvé les comptes du dernier exercice social. Les assemblées extraordinaires et spéciales appelées à délibérer sur une proposition de réduction du capital se réuniront le 27.

Thi-Doi

Société de rizières en I. C. Thi-Doi
Assemblée générale ordinaire du 13 avril 1935
Rapport du conseil d'administration
Exercice 1933-1934

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 avril 1935)

Messieurs,

Durant l'année 1934, le fléchissement des cours du paddy s'est encore accentué. La moyenne des prix de vente de votre récolte n'a atteint que 0 p.31 par gia contre 0 p. 445 et 0 p. 527. durant les deux exercices précédents, cours déjà inférieurs de plus de 50 % à ceux des cinq années antérieures.

Cette nouvelle baisse de prix a été compensée en partie par une récolte plus abondante (quoiqu'encore au-dessous de la moyenne) ayant atteint 104.016 gia contre 72.930 gia en 1932 et de fr. 415.397 en 1933.

Le résultat de votre exercice se traduit, en définitive. par une perte limitée à fr. 11.177,03, contre celles de fr. 443.473 en 1933.

Ce résultat, relativement favorable, a été obtenu grâce à des compressions sévères de toutes les dépenses d'exploitation et d'administration.

A propos du bilan et du compte de Profits et pertes, soumis à votre examen, nous vous faisons part des observations ci-après :

I — Bilan

A. — Actif

1° Immobilisations : fr. 7.232.606,16 contre 8.139.437,90

Cette diminution résulte des décisions de votre assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 1934, qui a réduit le capital social de 8.000.000 fr. 00 à 5.960.000 fr. après réestimation de l'actif.

2° Valeurs réalisables : 284.269 fr. 20 contre 534.302 fr. 10

La différence soit 250.032,90 provient :

a) pour fr. 115.999 de la réduction à 1 franc de la valeur de votre portefeuille, décidée par votre assemblée générale susdite ;

b) pour 105.774 fr. 50 de l'estimation à leur valeur réelle des avances consenties aux fermiers ;

c) pour 38.762 fr. 10 d'un remboursement partiel obtenu de l'Enregistrement ;

d) pour 11.177 fr. 30 de la moins-value de votre paddy en stock (paddy totalement vendu à ce jour et dont l'estimation ne comporte par conséquent aucun risque).

Ces diminutions étant compensées par le nouveau compte Débiteurs divers dont le solde est de 21.680 fr.

3° Disponible. — 30.027 fr. 90 contre 24.686 f. 30 légère différence, sans importance

B. — Passif

1° Capital : fr. 5.960.000 contre fr. 800.000.

Cette réduction a été décidée, comme nous vous l'avons déjà rappelé, par votre assemblée extraordinaire du 24 janvier 1934.

2° Réserve légale : fr. 484.356,69

Sans chargement

3° Exigible : fr. 1.113.724,20 contre fr. 1.072.939,87

La différence, soit fr. 40.784,33 provient de l'accroissement de votre dette envers vos créanciers, principalement (pour fr. 39.240) envers M. le président de votre conseil qui a bien voulu suppléer à l'insuffisance de votre trésorerie.

Ce concours est apparu particulièrement précieux, alors qu'il était devenu très difficile, sinon impossible, de trouver un crédit quelconque pour une affaire rizicole en Cochinchine et nous sommes certains d'être votre interprète en joignant vos remerciements à ceux très vifs que nous adressons à M. [Léon] Baugé [notaire à Saïgon, prédécesseur de M^e Leservoisiér].

II — Profits & pertes

Les éléments de votre compte Profits et pertes ne nous semblent pas justifier de remarques particulières, sauf pour le montant des frais généraux administratifs qui apparaissent plus élevé de fr. 22.455,90.

Cette augmentation de charge est provenue des frais de passage et de congé en France du directeur de votre exploitation, qui se sont élevés à fr. 24.268.

L'époque à laquelle nous vous présentons ce rapport nous permet de vous annoncer que votre récolte de 1933 s'élèvera à 125.000 gia.

D'autre part, nous avons encore pu compresser les frais généraux.

Si les cours de vente du paddy ne s'avalissent pas davantage, ce qui est l'avis généralement admis, vous pouvez espérer fermement en avoir fini avec l'ère des pertes et envisager l'avenir avec confiance.

[Bilan et cpte d'expl.]

Messieurs,

Durant l'exercice 1934-35, les cours de vente du paddy se sont nettement améliorés par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La moyenne des prix de vente de votre récolte s'est établie à 0 p. 4158 le gia, en augmentation de 0 p. 1058.

Comme, d'autre part, les résultats culturaux ont été satisfaisants avec une rentrée de 120.731 gia, les comptes de l'exercice tout ressortir, après amortissements, un solde bénéficiaire de 143.921,94 fr.

La comparaison des postes correspondants des bilans et des comptes de Profits et pertes de l'exercice précédent et de celui que nous soumettons à votre approbation conduit aux remarques suivantes :

BILAN ACTIF

1. — Immobilisations

Les Immeubles figurent sans changement pour 7.231.203 fr. 16.

Le Matériel et mobilier et les Constructions figurent respectivement pour 1 franc, le premier de ces postes ayant subi un amortissement avant bilan de fr. 1.351,00.

Le Cheptel est porté, après amortissement d'un tiers de sa valeur, pour 33.162 fr. 91 contre 401 fr.

La Plantation de trams est portée pour 32.388 fr. 70. Ce poste figurait aux bilans précédents parmi les valeurs réalisables sous la dénomination de Stock de caïconds.

2. — Valeurs réalisables

Les Valeurs réalisables qui s'inscrivent pour 200.403 fr. 50 contre 284.269 fr. 20 comprennent :

le « Portefeuille-titres » évalué sans changement pour 1 fr.

Les Avances aux fermiers, passant de 125.899 fr. 50 à 123.355 fr. 00 ;

les Avances sur impôts, passant de 31.931 fr. 20 à 45.5110 fr. 00 ;

le Stock de paddy, porté pour 88.287 fr. 00 représentant 14.625 gia estimés 0 p. 45 et 4.493 gia estimés 0 p. 50 (valeur de réalisation ultérieure) ;

la Plantation de trams, portée pour 32.1588 fr. 70 ;

les Débiteurs divers, portés pour 3.240 fr.

3. — Valeurs disponibles

Les Valeurs disponibles, comprenant les postes Caisse et banques, s'inscrivent pour 188.208 francs contre 30.027 fr. 90.

PASSIF

Le Capital et la Réserve légale figurent sans changement, respectivement pour 5.960.000 francs et 484.356 fr. 69.

Les Exigibilités comprenant les postes suivants :

Banques 500.062,70

Créditeurs divers 639.793,20

Compte d'ordre 27.831,40

forment un total de 1.168.287 fr. 30

contre 1.113.724 fr. 20.

Le solde bénéficiaire du compte Pertes et profits est porté pour 132.724 fr. 31.

L'époque à laquelle nous vous présentons ces comptes nous permet de vous faire part de la réalisation d'un prêt de 59.000 p. que nous a consenti le Service des prêts fonciers à long terme.

La réalisation de ce prêt ayant eu lieu le 18 septembre dernier, la novation de nos dettes n'apparaît pas dans les comptes que nous vous présentons.

Nous croyons intéressant de vous préciser que le taux des intérêts de nos dettes se trouve ramené à 7,75 %.

Le remboursement du prêt du Service des prêts à long terme est prévu en 12 annuités égales, la première échéant le 1^{er} avril 1939.

L'examen du compte de Profits et pertes n'appelle que les remarques suivantes :

La charge des frais de retour à la colonie de notre directeur, M. Contamin, et l'imputation au débit du compte des amortissements pratiqués sur les postes Matériel et mobilier et Cheptel.

Ainsi que nous vous l'avons exprimé l'an passé, on peut désormais envisager l'avenir avec confiance pour peu que les cours du paddy continuent de s'améliorer.

C'est avec satisfaction que nous enregistrons les premiers résultats obtenus cette année grâce à cette revalorisation des cours et grâce aussi à la politique de compressions des dépenses que nous poursuivons toujours strictement.

Au cours de l'exercice, nous avons eu la douleur de perdre M^e Pagès ³, décédé en France.

Nous avons, en outre, reçu la démission de M. Joseph Charousset ⁴.

Nous vous demandons de vous joindre à nous pour exprimer nos condoléances émues à M^{me} Pagès et à sa famille et nos regrets à M. Joseph Charousset.

Nous vous rendons compte que nous avons appelé M^e [Henri] Deshors ⁵ à faire partie du conseil. Nous vous prions de bien vouloir ratifier sa nomination.

M. Fleury, commissaire aux comptes, va vous donner lecture de son rapport.

Nous vous demanderons de passer ensuite à l'exécution des paragraphes 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration.

BILAN ARRÊTÉ AU 31 AOÛT 1935 (en fr.)

ACTIF		
Immobilisations :		
Immeubles Ngoc-Chuc :	2.910.788 11	
Immeubles Thoi-Lai :	1.894.758 30	
Immeubles Thot-Not :	2.425.650 75	7.231.203 16
Matériel et mobilier		1 00
Construction		1 00
Cheptel		33.162 94
Plantations des trams		32.388 70
Valeurs réalisables :		

³ Louis-Amable-Léon Pagès : avocat défenseur près la cour d'appel de Saïgon. Directeur de *L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient* (1926), fondateur des Éditions d'Asie (1927), administrateur de la Bola (Plantations d'hévéas en Indochine), chevalier de la Légion d'honneur (1930).

⁴ Joseph Charousset : administrateur, avec Louis Charousset, de la Bola (Plantations d'hévéas en Indochine).

⁵ Henri Deshors (Chamboulive, 1886-Mamers, 1959) : administrateur délégué des Hévéas de Xuan-Loc. Voir [encadré](#).

Portefeuille-titres :	1 00	
Avances aux fermiers :	123.355 00	
Avances sur impôts :	45.520 00	
Stock de paddy :	88.287 50	
Débiteurs divers :	3.240 00	260.403 50
Disponibles :		
Espèces en caisse :	16.115 40	
Espèces en B.I.C Cantho :	172.092 60	188.208 00
		<u>7.745.368 30</u>
PASSIF		
Capital		5.960.000 00
Réserve légale		484.356 69
Exigibles :		
Banque franco-chinoise :	500.662 70	
Maître Baugé :	493.655 60	
Créditeurs divers :	146.137 60	
Compte d'ordre :	27.831 40	1.168.287 30
Pertes et profits. Solde du compte Pertes et profits		132.724 31
		<u>7.745.368 30</u>

COMPTE PERTES & PROFITS (1934-35)

DÉBIT		
Report de l'exercice 1933-34		11.177 63
Frais généraux administratifs		16.349 90
Pourcentage de M. Contamin :		
Récolte 1933-34 :	11.324 00	
Récolte 1934-35 :	18.207 30	29.531 30

Frais de passage de retour de M. Contamin	4.614 00	
impôts et taxes	30.972 80	
intérêts et agios	82.691 80	
Amortissements de l'exercice 1934-35 :		
Matériel et mobilier :	1.351 00	
Cheptel :	16.581 46	17.932 46
Bénéfices de l'exercice 1934-35		132.724 31
		<u>325.994 20</u>
CRÉDIT		
Bénéfice d'exploitation		313.213 20
Location maison Cantho		12.000 00
Produits divers		781 00
		<u>325.994 20</u>

Sté de rizières en I. C. Thi Doi
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 18 avril 1936)
[idem Agricole de Binh-Truoc, Carrières du Donai, Foncière et rizicole de Soctrang,
Foncière de Giadinh, Hévées de Caukhoi, Sté civile des Mines d'or du Kontum,
Pêcheries en Asie]

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la Sté de rizières en I. C. « Thi-Doi » est transféré 16 à 22, rue Chaigneau à Saigon.

Plantations d'hévées de Caukhoi
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 18 avril 1936)

Par décision du conseil d'administration, le siège social de la Sté des Plantations d'hévées de Caukhoi est transféré 16 à 22, rue Chaigneau à Saigon.

Thi Doi
Société de rizières en I. C.
Assemblée générale ordinaire du 25 janvier 1937
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 30 janvier 1937)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Les espoirs de redressement de votre entreprise, que nous vous avons exprimés lors de votre dernière assemblée générale, se sont heureusement réalisés.

Votre récolte de 1936 a atteint 160.000 gia contre 125.731 en 1935 (cette dernière récolte ayant elle-même marqué une progression sensible sur les 2 précédentes, qui ne s'étaient élevées respectivement qu'à 104.000 et 73.000 gia).

Simultanément, les cours de vente du paddy se sont sensiblement élevés, surtout depuis le 26 septembre 1936, date de dévaluation de la piastre ayant accompagné celle du franc.

La moyenne des prix de vente de la partie réalisable de votre récolte s'est établie :
à 0 p. 4966 pour 48.570 gia vendus avant le 26 septembre,
à 0 p. 8146 pour 69.930 gia vendus après le 26 septembre, soit au cours moyen total de 0 p. 6841 contre 0 p. 4158 en 1935 et 0 p. 31 en 1934.

Le paddy avancé aux fermiers a été évalué au cours de 0 p. 70, inférieur de 0 p. 1146 à celui de vos ventes postérieures à la dévaluation de la piastre.

Le résultat, au point de vue financier, consiste en un bénéfice net de fr. 605.234,95 qui, avec le report à nouveau de votre exercice précédent, soit fr. 132.724,31, porte à fr. 737 989,26 le solde créditeur de votre compte Profits et pertes.

L'examen des différents postes de votre bilan donne lieu aux observations ci-après :

BILAN (en fr.)

ACTIF

I. — Immobilisations 7.326.601,35.

Les divers comptes, groupés sous ce titre, sont les mêmes qu'en 1935 (à 3.700 fr. près, dont a été accru le Mobilier et Matériel), sauf pour le Cheptel qui figure pour 59.400 après amortissement de 29.257 contre 33.163 l'année précédente.

C'est à l'accroissement de l'importance de votre cheptel, affecté aux labours, qu'est due, pour la plus grande part, l'augmentation de votre récolte et nous sommes d'avis que cet accroissement devra encore être amplifié par la suite, pour donner à tous vos fermiers les moyens de labourer convenablement les terres qui leur sont louées.

II. — Valeurs réalisables 921.814,80

En 1935, cet élément de votre actif ne s'élevait qu'à 260.403,50. La différence provient :

du compte Avances aux fermiers 170.925 en augmentation de 50.570 par suite d'extensions de vos cultures et de location de bœufs,

et, surtout, de l'accroissement du compte Stock de paddy 703.000 contre 88.287 en 1935, par suite de la plus-value les cours (ceux d'estimation ayant été ceux effectivement réalisés) et du stock plus important restant, heureusement, à vendre après la clôture de votre exercice.

III. — Disponible 131.379 contre 188.206 en 1935.

Ce poste, qui représente vos comptes en caisse et banques, ne justifie aucune remarque.

PASSIF

Les divers comptes du passif sont sans changement appréciable sur ceux de l'exercice précédent, sauf celui intéressant du bénéfice de l'exercice, dont nous vous avons déjà exposé les causes :

Capital 5.960.000, sans changement

Réserves 487.596,69 c. 484.356,69

Exigible 1.200.791,40 c. 1.168.287,30

Profits & pertes à 737.989,26 c. 132.724,31

Deux remarques sont cependant à faire, à propos de votre Exigible :

a) un nouvel élément y figure, celui du Service des Prêts à long terme qui s'est substitué, comme nous vous l'avons annoncé lors de votre dernière assemblée générale, à une partie de vos créanciers pour un montant de 59.000 p. ;

b) le montant des intérêts dont vous avez eu la charge s'est élevé à 124.789 au lieu de 82.691,80 en 1935, alors qu'il aurait dû être moindre.

Cette différence est provenue de ce que le Service des Prêts à long terme a dû nous débiter d'intérêts, dès que la somme nécessaire à notre emprunt a été mise à sa disposition par le Crédit Foncier, et que cette somme n'a pu être versée à nos créanciers qu'après régularisation de diverses formalités ayant nécessité un temps assez long.

On peut encore remarquer qu'en outre de cette surcharge d'intérêts de 44.000, votre emprunt à long terme a grevé votre compte profits et pertes d'un débit exceptionnel de 20.000 pour frais d'acte notarié, d'enregistrement, etc.

La date à laquelle nous vous présentons vos comptes nous permet de vous indiquer que votre exercice prochain se présente sous de bons auspices; parce que votre récolte s'annonce bonne malgré une sécheresse prématurée de fin d'année, qui a compromis gravement des exploitations voisines, et surtout parce que les cours du riz se présentent élevés pour le rapproché comme pour l'éloigné.

Nous vous soumettons les propositions suivantes :

1° — Approuver les comptes qui vous sont soumis et donner *quitus* aux administrateurs de votre société pour l'exercice 1935-36 ;

2° — Reporter à nouveau le solde de votre compte Profits et pertes, pour utiliser à l'apurement de vos dettes les disponibilités que les ventes de votre stock de paddy auront produites ;

3° — Renouveler les mandats d'administrateurs de MM. J[ean-Julien-Louis] Charrin [anc. adm. civil en IC, adm. Sté d'Honquan] et J[ules] Jean-Duclos [Sté indoch. de transp.], dont les noms sont sortis au tirage ;

4° — Fixer à mille piastres le montant des jetons de présence à allouer au conseil d'administration pour l'exercice 1936 37 :

5° — Renouveler au conseil les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 27 juillet 1867.

Le conseil d'administration

Thi-Doi

Société de rizières en I. C.

Assemblée générale ordinaire du 15 février 1938

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 22 février 1938)

En l'absence de M. [Léon] Baugé, président du conseil, M. [Jules] Jean-Duclos, administrateur délégué, désigné par le conseil, à cet effet, préside l'assemblée

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Les résultats de votre exercice 1936-37 ont parachevé le redressement de votre société atteinte durement par la crise profonde et prolongée qui a pesé sur l'Indochine, principalement durant les années 1930 à 1934,

Au cours de ces mauvaises années, les dettes s'étaient élevées jusqu'à fr. 1.200.859,68 et si, en 1934, votre compte profits et pertes ne laissait apparaître un solde déficitaire que de fr. 11.177,63, ceci n'avait été dû qu'à la réduction de fr. 2.040.000 de votre capital social, décidée par votre assemblée générale extraordinaire du 27 janvier 1934.

Durant l'exercice sous revue (1936-37), vos bénéfices nets se sont élevés à fr. 1.362.281,60 et ce résultat, joint à ceux des deux exercices précédents bénéficiaires de fr. 132.724,31 en 1935 et de fr. 605.264,95 en 1936, va vous permettre, si vous agréez nos productions, de pratiquer de larges amortissements, de décider l'apurement de votre exigible et de rouvrir l'ère des dividendes.

Ces résultats ont été la conséquence du développement de vos récoltes et de la hausse des cours de la matière, comme l'indiquent les chiffres ci-après des quatre dernières années

EXERCICES	PADDY RÉCOLTÉ (en gia)	PRIX DE VENTE DU GIA (en \$)
1933-34	104.000	0,31
1934-35	125.700	0,4158
1935-36	160 000	0,6841
1936-37	180 098	1,1152

Le paddy avancé à vos fermiers, soit 26.647 gia, a été évalué au cours de 1 \$ 00.

L'accroissement de vos récoltes est dû à l'amélioration des méthodes de culture et, notamment, au développement des labourages (qu'il conviendra d'intensifier encore par la suite) devenu possible avec l'augmentation de votre cheptel — comprenant maintenant 160 buffles et 500 bœufs. Il est dû aussi à la valeur et aux efforts du directeur de votre exploitation [Contamin], à qui nous exprimons toutes nos félicitations en vous demandant d'y joindre les vôtres.

L'examen des postes du bilan qui vous est présenté comporte les observations ci-après :

A.— ACTIF

1° — Immobilisations 7.420.035 fr. 45

Ce poste est en accroissement de 93.341 fr. 10 provenant :

Pour fr. 47.127,80 de nouveaux achats de bœufs ;

Pour fr. 45.758,40 des premières dépenses engagées pour la reconstruction et l'agrandissement de votre magasin principal à Ngoc-Chuc, dont l'achèvement aura nécessité une dépense sensiblement égale durant l'exercice en cours (1937-38).

2° — Valeurs réalisables : 1.681.826 fr. 30

L'accroissement de ce poste — qui n'atteignait que 94.814 fr. 80 et 260.403 fr. 50 en 1933 — provient :

Pour fr. 119.148,20 de la souscription à l'augmentation de capital réalisée par la Société des plantations de Phuoc-Hoa et à laquelle vous donnait droit votre participation dans l'affaire (par apport de vos plantations de Bola).

Pour fr. 106.102 de l'augmentation en quantité et en valeur du paddy avancé à vos fermiers ;

Pour fr. 85.580,30 de sommes dues pour ventes en cours de régularisation ;

Pour fr. 534.835,80 de la plus-value de votre stock de paddy. restant à vendre (estimé comme d'habitude à sa valeur effective de réalisation ultérieure).

3° — Disponible : 146.145 fr. 60

Poste sensiblement égal à celui du précédent exercice qui s'élevait à fr. 131.379.

B.— PASSIF

1° — Capital : fr. 5.960.000,00

Sans Changement

2° — Réserves : 484.356,69

Ce poste est en réduction de fr. 3.240 par suite de l'utilisation de la provision, constituée sous ce titre pour solder une créance d'égale somme devenue irrécouvrable.

3° — Exigible. 687.806,50

Votre exigible est en réduction de fr. 513.089,20 à la suite des remboursements que vos disponibilités ont déjà permis de faire à vos créanciers.

4° — Profits et pertes : 1.363.281,60 (déduction faite du report à nouveau)

Nous vous avons déjà fait part de nos remarques à propos de l'importance du solde de ce compte, en progression marquée sur les exercices précédents.

Le détail du compte ne nous paraît justifier aucune explication. Nous attirons seulement votre attention sur l'accroissement de vos impositions — fr. 57.235,50 contre 34.989,30 en 1936 — et sur la forte réduction des intérêts dont vous avez eu la charge : fr. 48.767,90 au lieu de fr. 124.789,50.

Pour l'emploi de vos bénéfices et compte tenu de vos disponibles, nous vous proposons d'affecter :

fr. 111.643,31 à votre Réserve légale pour la porter à 10 % du montant de votre capital social ;

fr. 207.976,49 à l'amortissement, moins 1 fr., de vos comptes Plantations de Trams, Constructions, Matériel et mobilier, Cheptel et Portefeuille-titres :

fr. 731.203,16 à l'amortissement de vos rizières, dont :

fr. 310.788,11 pour votre domaine de Ngoc-Chuc ;

fr. 194.758,30 pour votre domaine de Thoi-Lai ;

fr. 226.656,75 pour votre domaine de Thot-Not

fr. 417.200,00 à la distributions d'un dividende brut de 7 % aux actions et de reporter à nouveau le solde, soit fr. 633.247,90

Si vous approuvez ces propositions, le dividende net revenant aux actions sera de 10 fr. 34 après déduction de l'impôt de 12 % à leur charge et après récupération par votre société de fr. 58.994,40 de taxes de transmission payées pour elle durant les années précédentes.

La limitation à 7 % du dividende que nous vous proposons est motivée par notre désir, que vous approuverez certainement, de conserver des disponibilités de suffisantes pour rembourser la totalité de votre emprunt à long terme (59.000 p. 00) et apurer complètement votre situation financière.

Nous vous soumettons en outre les propositions ci-après :

a) renouveler pour une période de six années les mandats d'administrateurs tombés à expiration, de MM. [Léon] Baugé et [Georges] Heurtaux⁶.

b) fixer à 18.000 francs, jusqu'à nouvel ordre, les jetons de présence à allouer à votre conseil d'administration ;

c) désigner M. [Robert] Bézard comme commissaire aux comptes titulaire et M. Fleury comme commissaire suppléant et fixer à cent piastres la rémunération de celui qui aura fait rapport à votre assemblée générale

d) de renouveler à votre conseil d'administration les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Le président donne ensuite lecture du bilan et des comptes de Profits et pertes. [...]

Thi Doi

Société de rizières en I. C.

Assemblée générale ordinaire du 14 novembre 1938

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 3 décembre 1938)

En l'absence du président du conseil, M. G. Heurtaux, administrateur, désigné par le conseil à cet effet, préside l'assemblée.

10 actionnaires possédant 15.049 actions sont présents ou représentés.

⁶ Georges Heurtaux : clerc de M^e Baugé, notaire à Saïgon. Administrateur de la Binh-Truoc (hévéas).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 37 de vos statuts, pour vous présenter notre rapport sur l'exercice social clos de 31 août 1938 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Nos rizières ayant été presque totalement mises en culture pendant la saison rizicole 1937-38, nous étions en droit d'espérer une importante récolte. Cependant, la Cochinchine, vous ne l'ignorez pas, a été très éprouvée, tant du fait des inondations du Mékong survenant brusquement après une longue période de sécheresse que de l'invasion des chenilles et de maladies cryptogamiques. Aussi, les exportations de la colonie, malgré un accroissement marqué des rizières mises en culture, sont-elles à ce jour inférieures de plus d'un tiers aux exportations moyennes.

Nous avons subi le sort commun et le montant de notre récolte a accusé une diminution sensible par rapport aux prévisions.

Nous escomptions une récolte totale de 200.509 gia de paddy à recevoir de nos fermiers.

Notre domaine de Ngoc-Chuc a eu un rendement de 50.733 gia

Celui de Thotnot un rendement de 45.046

Celui de Thoi-Lai un rendement de 21.419

Celui de 2 parcelles de rizières loués par notre société à l'Administration et à la Banque de l'Indochine, un rendement de 3.057 120 255 gia

soit un rendement total de 120.255 gia de paddy de très bonne qualité rentré dans nos greniers dans de bonnes conditions.

Sur ce stock nous avons vendu à divers acheteurs 23.417 piculs 6 de paddy, au prix moyen de 4 p.088 le picul, pour un produit total de 95.463 p. 77.

En raison de l'incertitude de la situation économique et politique et des cours avantageux de la matière, nous avons effectué la vente de notre récolte avant la clôture de l'exercice social, au lieu de répartir ces ventes pendant toute l'année comme nous procédions habituellement.

Les avances faites à nos fermiers s'élèvent à 34.827 p., représentant 34.827 gia décomptés à 1 p.00 l'un.

Au 31 août, il ne nous restait en magasin qu'un stock de 12.589 gia pour faire face aux besoins de nos fermiers, le cas échéant, jusqu'à la prochaine récolte. Ce stock a été évalué 1 p. 00 le gia, soit 12.589 p. 00.

Les frais d'exploitation s'élèvent à 67.161 p. 33.

Les bénéfices d'exploitation ressortent à 72.570 p. 53

soit en francs, à 725.705 fr. 35

Ces bénéfices de l'exercice 1937-38 s'ajoutant au report de l'exercice précédent s'élevant à 633.247,90

portant le solde créditeur des profits et pertes à fr. 1.358.953,25

Nous tenons à vous indiquer que votre société aura intégralement apuré avant la fin de l'année 1938 le solde de nos dettes à long terme.

Nous avons édifié sur notre Domaine de Ngoc-Chuc en bordure du canal Thi-Doi, près de la maison de notre directeur, un grand magasin à paddy solidement construit, en remplacement de l'ancien magasin plus petit et hors d'usages. La contenance de ce nouveau magasin est de 120.000 gia de paddy.

Notre cheptel a été augmenté et nous avons actuellement un troupeau de 900 têtes de bétail environ, buffles et bœufs, permettant à nos fermiers de travailler efficacement la rizière.

Nos digues et canaux ont été entretenus en bon état.

Pour l'emploi de vos bénéfices et compte tenu de vos disponibilités, nous vous proposons d'effectuer les amortissements suivants :

Plantations de Trams 100 fr. pour ramener le poste à 1 fr.

Constructions. 47.598 fr. pour ramener le poste à 1 fr.

Cheptel. 90.261,50 fr. pour ramener la poste à. 1 fr.

Rizières. 500 000.00 fr. pour ramener la poste à 6.000.000 fr.

Ce qui ramènerait de solde créditeur du compte Profits et pertes à 720.993 fr. 75

536.400 fr. à la distribution d'un dividende de 9 %statutaire536.400 00

Reste 184.593 fr. 75 Sur lesquels 10 %au conseil

d'administration conformément aux statuts 18.459 37

et de reporter à nouveau fr. 166.134 38

Si vous voulez bien approuver notre proposition, le dividende des actions sera fixé à 18 francs par action sous déduction des impôts.

Nous vous proposons de fixer au 15 novembre 1938 la date de paiement de ces dividendes.

Questions à l'ordre du jour

Un de vos administrateurs, M. Lasseigne ⁷, est arrivé au terme de son mandat. Nous vous proposons sa réélection.

Vous avez à désigner vos commissaires pour une durée de 1 an. Nous vous demandons également de fixer leur rémunération.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867 sur les sociétés, vous avez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci soit en leur nom personnel, soit pour le compte d'autres sociétés dont ils auraient été également administrateurs.

Dans le cours de l'exercice écoulé, un certain nombre d'opérations courantes ont été traitées dans ces conditions avec d'autres sociétés ayant avec la vôtre un administrateur commun. Il s'agit de fournitures courantes d'huiles et pétroles, d'achats et de réparations de nos moteurs, de paddy et d'opérations bancaires courantes.

Nous vous demandons de nous donner acte de ces diverses opérations et de renouveler pour l'exercice en cours l'autorisation pour vos administrateurs de traiter avec votre société.

Le conseil d'administration

[...]

Thi Doi

Société de rizières en I. C.

Assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1939

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 13 janvier 1940)

En l'absence du président du conseil, M. G. HEURTAUX, administrateur délégué, désigné par le conseil à cet effet, préside l'assemblée.

10 actionnaires possédant 10.788 actions sont présents ou représentés.

⁷ Lucien Lasseigne (Belley, 1888-Paris, 1955) : directeur de l'agence de la Banque industrielle de Chine à Haïphong, puis à Saïgon, il est intégré en 1923 dans la Banque franco-chinoise, puis dirige la Société financière de l'Indochine (Sofinindo)(1929-1933). Après cette date, il conserve quelques mandats en Indochine (Brossard & Mopin, Thi-Doi), entre à la Cie française des cultures d'Extrême-Orient mais semble surtout représenter la Banque des intérêts français dans des affaires comme la Société générale du Golfe de Guinée à Lomé, la Mamora au Maroc ou les Brevets Cotal. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 mars 1920 (min. Guerre).

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à vos statuts, nous vous avons réunis pour vous présenter notre rapport sur l'exercice social clos le 31 août 1939 et soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Avant d'aborder l'objet de notre rapport, nous avons la peine de vous faire part des décès en cours d'exercice de MM. CHARRIN et Louis CHAROUSSET, administrateurs de votre société depuis sa constitution, à laquelle ils ont l'un et l'autre contribué. Nous ne pouvons oublier le dévouement que nous avons toujours trouvé chez eux, lorsqu'il s'est agi de défendre les intérêts de votre société. L'un et l'autre ont personnellement et pécuniairement contribué à sa sauvegarde lors de la crise mondiale qui l'a si rudement atteinte. Nous vous prions de vous associer aux condoléances émues transmises par notre président à leurs familles.

Nos rizières, surtout celles de Ngoc-Chuc et de Thotnot, ont été particulièrement éprouvées par les intempéries : une sécheresse persistante détruisant les semis directs et empêchant les repiquages normaux, puis un excès de pluie dont la crue du Mékong survenue en même temps empêchant l'évacuation, n'ont pas permis aux plants de paddy de se développer normalement, les touffes grêles ont poussé en hauteur sans se multiplier, une bourrasque survenue à l'époque de la floraison a aggravé le mal.

Par suite de ces circonstances contre lesquelles nous étions impuissants, nous n'avons engrangé que 132.952 mesures de paddy.

Cette récolte provient :

de notre domaine de Ngoc-Chuc pour 40.937 mesures

de celui de Thotnot pour 39.134 —

de celui de Thoilai pour 45.235 —

des terres louées à B.I.C. pour 3.081

des terres des Congdiens louées pour 4.565

132.952 mesures

Ce paddy de très belle qualité a été engrangé dans d'excellentes conditions.

Sur ce stock, nous avons vendu à divers acheteurs 13.557 piculs de paddy au prix moyen de 3 p. 49 pour un prix total de 47.375 p.

Les cours du marché du paddy ayant été très irréguliers, nous avons, en fin d'exercice, un stock de 74.590 mesures invendues que nous avons estimé à 74.590 p. à raison de 1 p. 00 la mesure. Sur cette quantité de paddy, 19.666 mesures ont été réservées pour faire face, le cas échéant, aux besoins de nos fermiers jusqu'à la prochaine récolte.

Les frais d'exploitation s'élèvent à p. 71.091,25

Les bénéfices d'exploitation sont de 71.769,16, soit en francs 717.691,63

A ces bénéfices de l'exercice 1938-39 s'ajoute le report de l'exercice précédent s'élevant à 166.134,38

portant le solde créditeur des Pertes et profits à 883.826,01

Nous avons, en cours d'exercice, réalisé l'acquisition de 265 ha 98 a 67 ca de terrains au village de Thoi-dong, contigus à notre domaine de Thoi-lai. Nous avons commencé leur aménagement en rizières devant produire des récoltes à partir du prochain exercice.

Le prix de cette acquisition, entièrement payé, provient pour partie de la réalisation de notre portefeuille pour une somme de 156.848 fr. 75.

Notre cheptel, malgré plusieurs vaccinations effectuées par le service vétérinaire, a été éprouvé par diverses épizooties qui se trouvent enrayées mais qui lui ont occasionné des pertes sensibles.

Nos constructions, nos digues et nos canaux ont été entretenus en bon état.

La situation morale de nos fermiers est demeurée bonne, malgré la mauvaise récolte qu'ils ont subie ; nous nous sommes efforcés de les aider dans la mesure du possible, en leur accordant des avances supplémentaires et en leur faisant effectuer des travaux payés en paddy.

Pour l'emploi de vos bénéficiaires, en tenant compte de vos disponibilités, nous vous proposons d'effectuer les amortissements suivants (en fr.) :

Matériel et Mobilier 10.746,80 (ramené à 1)

Cheptel 70,00 (ramené à 1)

Ce qui ramènerait le solde créditeur du compte Pertes et profits à 873.009 fr. 21
873.009 fr. 21

536.400 fr. 00 à la distribution d'un dividende de 9 % statutaire 536.400,00

Reste 336.609,21

Sur lesquels 10 % au conseil d'administration conformément aux statuts 17.047,48
et de reporter à nouveau 319.561 73

Si vous voulez bien approuver notre proposition, le dividende de nos actions sera fixé à 18 fr., sous déduction des impôts.

Nous vous proposons de laisser au conseil d'administration l'initiative de fixer les modalités de paiement de ces dividendes.

Questions à l'ordre du jour

Un de vos administrateurs, M. Lemoult [dir. Optorg], est arrivé au terme de son mandat. Nous vous proposons sa réélection.

Nous vous demandons de donner *quitus* à la succession de MM. Louis Charouset et Jean Charrin, décédés en cours d'exercice.

Vous avez à désigner vos commissaires pour une durée d'un an. Nous vous demandons également de fixer leur rémunération.

Nous vous rappelons que., conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, vous avez autorisé les administrateurs de votre société à traiter avec celle-ci, soit en leur nom personnel soit pour le compte d'autres sociétés dont ils auraient été administrateurs.

Dans le cours de l'exercice écoulé, un certain nombre d'opérations courantes ont été traitées dans ces conditions avec d'autres sociétés ayant avec la vôtre un administrateur commun. Il s'agit de fournitures courantes d'huiles et pétroles, de réparations de moteurs, d'achats de paddy et de bois.

Nous vous demandons de nous donner acte de ces diverses opérations et de renouveler, pour l'exercice en cours, l'autorisation pour vos administrateurs de traiter avec votre société.

Le conseil d'administration

.....

MISE EN DEMEURE

(*L'Écho annamite*, 10 septembre 1940)

MM....

Contamin, société Thi-Doi à Omôn, province de Càntho (Cochinchine) ;

.....

Mouriaux, société Thi Doi, Omôn (Càntho) ;

Gaudin, société Thi Doi, Omôn (Càntho) ;

Marius Derestret, société Thi-Doi, Omôn ;

sont mis en demeure de mettre en valeur, dans un délai de six mois, à compter du trois septembre 1940, les terrains qui leur ont été accordés en concession à titre d'ancien combattant à Baria...

Faute par eux de satisfaire à cette obligation dans le délai imparti, il sera procédé à la constatation d'office de la mise en valeur par la commission provinciale des concessions, conformément à l'article quarante-trois de l'arrêté du quinze juin 1929 et le retour au domaine en sera prononcé, s'il y a lieu, à la suite de ce constat.

DOMAINE AGRICOLE DE L'OUEST*

Société anonyme constituée en 1928

(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 3)

Capital : Porté en 1941 à 15.480.000 par création de 29.800 actions nouvelles de 100 fr. remises aux actionnaires de la Société de rizières en Indochine Thi-dôï à la suite d'apport-fusion.
